

Nouveau scandale !

À l'université Lyon 1, les psychologues du SSE sommés de se conventionner au dispositif Mon Soutien Psy

Faire des psychologues salariés du service public une variable d'ajustement budgétaire, au risque de trier les étudiants selon l'intensité supposée de leur souffrance : c'est ce que laisse entrevoir la pression au conventionnement exercée au SSE de Lyon 1.

Après Nantes, la CPL dénonce une nouvelle tentative de faire passer les impératifs de financement avant les besoins de soin.

La CPL a été alertée sur la situation du service de santé des étudiants (SSE) de l'université Lyon 1 : la direction du SSE a adressé aux psychologues une convention individuelle avec l'Assurance maladie et les somme de la signer pour intégrer Mon Soutien Psy. L'opposition à ce conventionnement avait pourtant été exprimée lors d'une rencontre avec la direction générale en juin. Plus grave encore, le refus de signer serait désormais présenté comme une désobéissance hiérarchique pouvant entraîner la rupture des contrats en cours. Il ne s'agit donc pas d'un éventuel non-renouvellement de CDD : c'est la poursuite même de l'emploi des psychologues qui serait mise en jeu. La CPL dénonce avec force une telle pression.

Le dispositif, initialement pensé pour des psychologues libéraux, gagne des structures où des psychologues salariées d'un service public exercent déjà leur mission.

À Nantes, une mobilisation de l'équipe a permis d'obtenir un moratoire.

À Lyon 1, la même pression réapparaît, assortie d'une menace particulièrement grave.

Cette pression ne touche pas seulement les conditions de travail des psychologues. Elle transforme le soin proposé aux étudiants. Dans un service de santé universitaire, on accueille aussi des souffrances graves, des traumatismes et des situations de grande précarité psychique. On ne peut décider à l'avance qui entrera dans la catégorie des troubles « légers à modérés », ni enfermer tout accompagnement dans un nombre limité de séances. Lorsque les modalités de financement dictent celles de l'accueil, le risque est de trier les étudiants plutôt que de partir de leurs besoins.

Le précédent nantais nous avait déjà conduits à dénoncer une évolution plus large : la pression au conventionnement des psychologues salariés, l'effacement du travail d'équipe derrière des actes facturables, la réduction de leur autonomie clinique et la substitution progressive d'un dispositif standardisé aux moyens pérennes du service public.

Ce qui se joue aujourd'hui à Lyon 1 pourrait demain concerner d'autres services de santé des étudiants, puis d'autres institutions.

La CPL demande à la gouvernance du SSE de l'université Lyon 1 de suspendre immédiatement la demande de conventionnement, de garantir qu'aucun contrat en cours ne sera rompu et d'engager un dialogue avec le service.

Elle réaffirme sa demande d'abrogation de Mon Soutien Psy et de réorientation des moyens vers des services publics capables d'accueillir toutes personnes sans tri préalable, dans la durée et avec la pluralité de compétences dont elles ont besoin.

**Un moratoire a été obtenu à Nantes.
A Lyon 1 aussi, la pression doit cesser.**



La santé psychique des étudiants n'est toujours pas une variable d'ajustement budgétaire.

